

Un an après le lancement de « Business story », de plus en plus d'entrepreneurs français prennent rendez-vous avec un expert-comptable !

Paris, le 2 février 2017 - L'Ordre des experts-comptables a lancé, le 3 février 2016, une initiative autant prometteuse qu'innovante : « Business story, votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable ! ». Ce dispositif unique offre aux porteurs de projet la possibilité de bénéficier de 3 rendez-vous gratuits avec un expert-comptable. Un excellent moyen pour la profession de faire savoir et reconnaître le rôle clé qu'elle joue dans l'accompagnement à la création, à la reprise et au développement d'entreprise ; mais également, une belle opportunité pour les entrepreneurs de disposer gratuitement d'une prestation à forte valeur ajoutée. Un an plus tard, ils sont ainsi 4 477 - dirigeants, demandeurs d'emploi, salariés, micro-entrepreneurs et même étudiants ou retraités - à avoir fait une demande de mise en relation avec l'un des 4 200 cabinets volontaires, référencés partout en France, sur la plateforme www.business-story.biz. La preuve, s'il en était besoin, que cette démarche répond à un réel besoin !

Les experts-comptables : partenaires conseil des entrepreneurs

Le rôle des experts-comptables dans la création d'entreprise est peu connu des porteurs de projet et des pouvoirs publics. Changer le regard porté sur ces professionnels et en faire les partenaires de ceux qui entreprennent dans notre pays est l'une des raisons d'être du dispositif « Business story ».

Géré par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, relayé sur l'ensemble du territoire français par les 23 Conseils régionaux de l'ordre, ce dispositif donne l'opportunité aux entrepreneurs, actuels ou futurs, de bénéficier de 3 rendez-vous gratuits avec un expert-comptable. Ces séances de travail, adaptées aux attentes exprimées et à l'état d'avancement du projet, sont l'occasion d'aborder des sujets aussi précis et divers que :

- **l'analyse du projet et de sa viabilité** : identification des prérequis et des contraintes ; information sur les tendances et perspectives du marché ; définition des ressources et besoins financiers ; établissement de comptes prévisionnels... ;
- **l'aide à la recherche de financements** : identification des aides existantes ; assistance dans les démarches d'obtention de financements et dépôt de demandes de dossiers d'aide comptable... ;
- **l'aide au choix du statut juridique, fiscal ou social**, ainsi que l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication de l'entreprise ;
- **l'organisation et la gestion** : répartition des rôles de chacun dans l'entreprise ; information sur les obligations légales ; organisation administrative et comptable, mise en place de tableaux de bord...

Pour bénéficier de ces 3 rendez-vous gratuits, il suffit de se connecter, puis de s'inscrire sur la plateforme www.business-story.biz. L'entrepreneur, ou le porteur de projet, sélectionne un expert-comptable volontaire via le système de géolocalisation des cabinets.

Un premier bilan plus qu'encourageant !

Un an après son lancement, le succès de « Business story » est acté ! Les cabinets d'expertise comptable sont de plus en plus nombreux à se porter volontaire (4 200 à date) ; une opportunité exceptionnelle de gagner en visibilité, de développer leur réseau et, surtout, de faire connaître leurs compétences en matière de conseils sur la création ou la reprise d'une entreprise. Et, preuve que la démarche porte ses fruits, sur les 4 477 demandes de mise en relation enregistrées via la plateforme, 90.25% concernent ces deux sujets.

« Avec Business story, les experts-comptables sont aujourd'hui reconnus comme LE premier réseau d'accompagnement à la création d'entreprise. Cette démarche a permis à la profession de changer son image auprès des porteurs de projet. Nous ne pouvons que nous en féliciter », conclut **Philippe Arraou, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.**

Témoignages

> Sylvain Dupuis, 42 ans, gérant de La Maison de Léo, un espace dédié aux arts de la table et à la décoration, établi en Seine-Maritime depuis octobre 2016

« Mes attentes vis-à-vis de l'expert-comptable étaient multiples : besoin de réassurance, regard extérieur, conseils juridiques et fiscaux... Le premier rendez-vous, suite à mon inscription sur la plateforme 'Business Story', fut axé sur la présentation de mon projet, avec un gros travail sur le prévisionnel, indispensable pour entreprendre des démarches auprès des établissements financiers. Lors du second rendez-vous, nous avons abordé les aspects juridiques de l'activité et notamment son statut. Enfin, le dernier rendez-vous a permis de faire le point sur la gestion au quotidien de l'entreprise.

Le dispositif 'Business Story' permet aux porteurs de projet d'aller plus vite et de sécuriser leur idée. L'important, c'est d'avoir quelqu'un qui vous guide, vous donne des informations d'un point de vue social, juridique, fiscal ou législatif. De plus, la gratuité de la prestation est une véritable aubaine pour des créateurs, dont les sources de financement sont souvent limitées. D'autant qu'ils ont l'assurance d'être pris en main par un expert-comptable référencé, compétent et fiable. Pour moi, il est aujourd'hui évident que cette profession a toute sa place auprès des entrepreneurs et ce, à tous les moments de sa vie. »

> Ludovic Rayeur, expert-comptable à Forges les Eaux

« Grâce à Business story, les créateurs d'entreprise deviennent proactifs avec de fortes chances de devenir les chefs d'entreprise de demain. Plus nous serons nombreux à nous inscrire au dispositif, plus le réseau sera actif et plus notre rôle de conseil sera incontestable pour les créateurs d'entreprise ».

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 20 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 5 000 experts-comptables stagiaires pour un marché de plus de 9 milliards d'euros. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, il a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline dans ce domaine.

www.experts-comptables.fr

Contacts presse : agence Profile!

Caroline Matuszewski - 01 56 26 72 32 - cmatuszewski@agence-profile.com

Leslie Boutin-Sossah - 01 56 26 72 33 - lboutin@agence-profile.com